

Pourquoi confier votre véhicule à un démolisseur/recycleur agréé ?

Aujourd'hui, les démolisseurs/recycleurs agréés s'emploient à atteindre les objectifs de valorisation fixés par l'Europe. De 85% en 2006, le taux de valorisation des véhicules hors d'usage doit atteindre 95% en 2015.

Un recycleur agréé, c'est :

→ Un professionnel inscrit dans le développement durable

- **Emplacements imperméables avec dispositif de rétention** affectés au démontage et entreposage des moteurs ou pièces susceptibles de contenir des fluides, graisses, huiles ou produits pétroliers ;
- **Zones de stockage des VHU aménagées** de façon à éviter que tout liquide pénètre dans le sol ;
- **Conteneurs appropriés** pour le stockage des batteries, filtres, huiles, etc ;
- **Récupération et traitement avant rejet** en milieu naturel des eaux issues des emplacements affectés au démontage des moteurs et pièces détachées ;
- **Traçabilité des déchets** issus de la dépollution des véhicules.

→ Un professionnel qui préserve votre environnement

- **Retrait des batteries** ;
- **Retrait et neutralisation des réservoirs GPL/GNV**, des airbags et prétensionneurs de ceintures de sécurité ;
- **Retrait des huiles**, des liquides de refroidissement et antigel, fluides de circuit d'air conditionné, de frein...
- **Retrait des pots catalytiques** ;
- **Retrait des composants** contenant du cuivre, de l'aluminium ou du magnésium, etc.

“1 litre d'huile moteur dans la nature disparaît en 30 000 ans...”

→ Un professionnel aux multiples savoir-faire

- **Traçabilité administrative** du véhicule et des déchets ;
- **Dépollution des véhicules et élimination** des déchets vers des filières de traitement autorisées et agréées ;
- **Démontage et commercialisation** de pièces détachées d'occasion contrôlées et garanties.



Conseil National
des Professions
de l'Automobile

www.cnpa.fr